

COMPTE RENDU

Réunion extraordinaire du Conseil Municipal du 19 décembre 2022

ORDRE DU JOUR

- Vente du bâtiment « Le Cercle » autorisation de signer le compromis de vente

Séance du conseil municipal du dix-neuf décembre deux mil vingt-deux, à 18 heures 30 minutes.

Le conseil municipal de la commune de Saint Martin Lalande légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie salle du conseil municipal sous la présidence de Guy Bondouy, maire

Présents : Guy **Bondouy**, Eliane **Bourgeois Moyer**, Jean-Pierre **Delrieu**, Pascale **Hebert**, Rolland **Jammy**, Daniel **Kaprielian**, Françoise **Rouquet**, Jean Jacques **Dreuilhe**, Rémi **Guilhemat**, Christophe **Brousse**

Absents excusés : Quief Ingrid procuration à Bourgeois Moyer Eliane, Coca Noëlle procuration à Bondouy Guy, Leclaire Mickaël procuration à Delrieu Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Pascale Hebert

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers ayant pris part aux délibérations : 10 + 3 procurations

Date convocation du conseil municipal : 15 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 15 décembre 2022

Délibération n° 47 /2022

Domaine : Domaine et patrimoine

Sous domaine : Aliénations

Objet : Vente du local « Le Cercle » parcelle AA n°109

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°61/2021 en date du 14 Décembre 2021, le Conseil Municipal a décidé le principe de vendre l'immeuble « le cercle » situé 32, Grand'Rue (parcelle cadastrée section AA n° 109) d'une contenance de 72 mètres carrés. Il indique qu'il a reçu la proposition pour l'acquisition de cet immeuble au prix de 67 500, 00 Euros net vendeur émanant de la SCI ELLA domicilié 1, impasse Notre Dame des champs à Issel (Aude).

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette vente et de l'autoriser à signer un compromis de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire et notamment l'acte de vente définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Confirme sa décision de principe de vente de l'immeuble « le cercle » situé au 32, Grand'Rue (parcelle cadastrée section AA n° 109)
- Accepte la proposition de la SCI ELLA pour l'acquisition de ce bien moyennant le prix net vendeur de 67 500, Euros
- Autorise Monsieur le Maire à signer un compromis de vente avec la SCI ELLA sur cette base-là
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire et notamment l'acte définitif de vente auprès d'un notaire

Vote : à l'unanimité